

Communiqué de presse

Paris, le 25 mars 2015

Les Syndicats de prestataires ré-affirment leur engagement à fournir le meilleur niveau de service aux patients apnéiques

Pour prendre en compte les attentes des malades et des médecins, 4 syndicats de prestataires (Fédération des prestataires de santé à domicile, SNADOM, UNPDM et UPSADI) ont souhaité encourager leurs adhérents à maintenir le meilleur niveau de service en élaborant un **guide de bonnes pratiques pour la prise en charge des patients traités par pression positive continue (PPC)**.

Pour ces 4 syndicats, les conséquences de l'annulation partielle de la nomenclature de la prise en charge par la PPC peuvent être très préjudiciables aux patients car la suppression de toute référence à l'observance pourrait conduire à priver les patients qui en ont besoin d'un accompagnement de qualité pour suivre un traitement contraignant. **Collecter et suivre, directement à domicile et/ou par un télésuivi les données relatives à l'observance des patients qui le souhaitent doit en effet permettre au médecin d'adapter le traitement proposé plus efficacement avec l'appui des prestataires.**

L'engagement des syndicats repose ainsi sur la **mise en œuvre d'actions de conseil, d'incitation, de suivi et des visites à domicile**, autant que de besoin, pour permettre aux patients d'être accompagnés dans l'utilisation de leur dispositif de traitement d'apnée du sommeil.

Les syndicats proposent également **que l'ensemble des données patients collectées soient mises à disposition des patients et des médecins**, de manière simple et sécurisée.



L'objectif des 4 syndicats signataires est de maintenir, en lien avec les médecins et les patients, un haut niveau de qualité au bénéfice des patients, qui réponde aux enjeux de santé publique.

Les syndicats signataires s'engagent à **faire la promotion de ce guide de bonnes pratiques auprès de leurs adhérents** ; ils réclament par ailleurs une évolution prochaine de la réglementation dans la continuité de ces engagements.

Contacts :

- FEDERATION DES PSAD : Jean-Philippe ALOSI - 06 80 40 65 10
- SNADOM : Fanny FAUGERON- KIMHI – 01 75 44 55 10 - 06 12 31 15 49
- UNPDM : Heïdi GRANDO - 01 42 71 11 77
- UPSADI : Jean-Louis BLANCHOU – 06 19 72 68 94